

Formation préparatoire à l'habilitation mécanique M1, M2 : Intervention d'ordre mécanique

Ref. **HM12 02-2**
Durée : 1.0 jour(s) / 7.0 heures
Formacode : 24132

Pré-requis :

Une connaissance de la langue française écrite et parlée est requise pour pouvoir comprendre les instructions de sécurité.

Personnes concernées :

Toute personne ayant une activité :

- Soit de chargé de travaux sur des ouvrages présentant des risques mécaniques ou thermodynamiques (cas M2)
- Soit sur des ouvrages présentant des risques mécaniques ou thermodynamiques sous la responsabilité d'une personne d'habilitation supérieure (cas M1)

Objectifs :

Citer les mesures de protections en habilitation mécanique.
Identifier les risques avant une intervention ou des travaux mécaniques.
Appliquer les prescriptions mécaniques aux opérations, travaux et consignations.

Programme :

Réflexion sur l'accident (type, causes, conséquences) Responsabilités civiles et pénales
Déclaration d'accidents du travail
Risques mécaniques purs
Risques thermodynamiques purs
Risques dus aux machines et ouvrages
Identification et signalisation des risques
Analyse de risques et plan de prévention
Législation
Régimes d'intervention (consignation, isolation, condamnation)
Appareils de contrôle et de surveillance
Moyens de prévention :

- Protection par suppression du risque
- Protection collective
- Protection individuelle
- Plan de prévention
- Premiers secours et alarmes

Démarche pédagogique :

La méthode pédagogique utilisée privilégie le savoir-être et le savoir-faire au travers de l'aspect pratique des thèmes abordés :

- Exposés participatifs
- Utilisation de supports tels que appareils, films, powerpoint, ...
- Discussions de groupes autour de cas concrets et exercices pratiques

Une évaluation finale permet de s'assurer des connaissances acquises et de les compléter si nécessaire.

La formation est animée par un formateur :

- disposant d'une qualification spécifique de formateur selon les procédures de qualification de Bureau Veritas
- justifiant d'une expérience terrain confirmée dans le domaine concerné



Evaluation et validation :

Délivrance d'une attestation de stage en cas de réussite au QCM de contrôle des connaissances.

Cette attestation permet à l'employeur d'établir un titre d'habilitation M1, M2.